ANNEXE 25

Commune de Berloz **Dossier n° : 2297**

URBANISME
AVIS D'ANNONCE DE PROJET

(1) Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial - il est saisi ~~- que le fonctionnaire délégué est saisi- que le Gouvernement est saisi-~~ d'une demande de :
(1) **Permis d'urbanisme** ~~- permis d'urbanisme de constructions groupées - permis d'urbanisation - modification d'un permis d'urbanisation - certificat d'urbanisme n°2.~~

(1) Le demandeur est Monsieur PIRON François pour T&P sa, ayant établi ses bureaux : La Besace (Our) 14 à 6852 PALISEUL

Le terrain concerné est situé à Rue du Pont des Chevaux / à 4257 Corswarem et est cadastré BERLOZ 3 DIV/CORSWAREM/ section B n° 110C2.

Le projet consiste en "Construction d'une habitation (lot 17)" et présente les caractéristiques suivantes (2) : écart aux prescriptions du permis d'urbanisation
- réservoir gaz enfoui
- rectangle capable
- volume hors alignement
- plus de 10m2 de panneaux solaires par versant de toiture
- hauteur sous gouttière.

Commenté [POD1]: Action specified element "section" but available elements in this part of the document are ['table', 'row', 'text', 'expression', 'expression', 'cell'].

Application de l'article D.IV.40. : Les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation sont soumises à annonce de projet, et ce, jusqu'à la révision ou à l'abrogation du schéma ou du guide.

Le dossier peut être consulté les jours ouvrables (019/33.99.99) :
- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 16h à 17h
- et le mercredi de 13h30 à 16h

à l'adresse suivante : Maison communale, rue Antoine Dodion, 10 à 4257 Berloz.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du service urbanisme (Jocelyne FAUCHET - 019/33.99.86).

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 20 janvier 2023 au 3 février 2023 au Collège communal :
- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Collège communal de Berloz - rue Antoine Dodion, 10 à 4257 Berloz
- (5) par courrier électronique à l'adresse suivante : commune@berloz.be

(1) Biffer la ou les mentions inutiles.
(2) Décrire les caractéristiques essentielles du projet et préciser s'il s'écarte de ou déroge à un plan, schéma ou guide ou à une carte d'affectation des sols.
(3) Heures d'ouverture des bureaux.
(4) Indiquer la personne désignée pour donner des explications.
(5) Non obligatoire.